

Après la COP21 à Paris : Ébauche de réflexion sur les stratégies du mouvement pour la justice climatique

lundi 25 janvier 2016, par [COMBES Maxime](#), [HAERINGER Nicolas](#) (Date de rédaction antérieure : 23 janvier 2016).

Après la COP21, que faire pour sauver le climat ? Dans cet article, Maximes Combes (économiste et membre d'Attac) & et Nicolas Haeringer (chargé de campagne pour 350.org et membre de Mouvements) esquissent des pistes de réflexion pour continuer à construire le mouvement pour la justice climatique.

2015 fut à l'évidence une année intense concernant le climat. Le mouvement pour la justice climatique a pris de l'ampleur et a gagné en vigueur, engrangeant de nombreux succès : des journées mondiales du désinvestissement (13 et 14 février), aux actions organisées en clôture de la COP 21 à Paris (12 décembre), en passant par le gel définitif du projet d'oléoduc de Keystone-XL aux États-Unis (annoncé par B. Obama le 6 novembre), le blocage d'une mine de charbon en Allemagne (15 août), la dynamique Alternatiba qui a au total rassemblé plusieurs centaines de milliers de personnes, ou encore les mobilisations contre les financements que les banques accordent aux projets climaticides, nous avons multiplié les mobilisations au cours des 12 derniers mois.

2015 est donc une année qui nous a servi à construire des bases, plus solides, d'un mouvement capable d'engager la grande transition vers des sociétés justes et durables. En cela, ce fut une année d'espoir - un espoir concret et tangible : nous savons désormais que nous pouvons lutter efficacement pour éviter le chaos climatique.

C'est d'autant plus important que 2015 fut également une année extrême : les catastrophes climatiques se sont multipliées, les records d'émissions de GES et de chaleurs ont été battus les uns après les autres...

Nous devons donc poursuivre nos mobilisations et nos engagements, avec une détermination intacte. L'accord adopté en décembre à Paris, à l'issue de la COP21 ne règle rien. Ses dispositions sont nombreuses qui laissent le champ libre aux projets climaticides. Ce n'est pas une surprise. Mais l'accord de Paris, une fois signé et ratifié, est là pour durer : aucun processus de révision ne sera engagé à court et moyen terme. Nous devons donc également l'utiliser pour ce qu'il ouvre comme perspectives et ressources pour avancer vers la justice climatique. En le ratifiant, les États vont s'engager, en droit, à maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2°C - un objectif ici conçu comme un plafond, non un plancher, puisqu'il mentionne la nécessité de tendre vers les 1,5°C.

Voici quelques perspectives dont nous proposons de débattre pour 2016 et qui constituent ensuite autant d'occasions de nous retrouver et de construire, ensemble, ce vaste mouvement pour la justice climatique.

1/ L'objectif des 1,5°C doit s'imposer à tou.te.s.

Nous savons bien entendu qu'un accord ne règle rien en soi. Voilà plus de 20 ans que la communauté internationale négocie un plan « universel » de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, sur la même période, ces émissions ont augmenté de plus de 60% (soit la croissance historique la plus forte). Nous sortons donc de deux décennies extrêmement paradoxales : plus la communauté internationale négociait un accord de réduction des émissions de gaz à effet de serre, plus ces émissions augmentaient.

Il ne s'agit évidemment pas d'une relation de causalité, mais d'un rappel extrêmement important : en politique, les mots (même lorsqu'ils ont un statut théoriquement contraignant) ont deux destins. Ils peuvent rester lettre morte, ou devenir performatifs. Les prophéties ne s'auto-réalisent jamais. Elles sont construites, pas à pas - et l'issue dépend largement de des mobilisations, diverses et variées, de la société civile.

L'après COP21 et le devenir de l'accord Paris dépendent en grande partie de ce que nous ferons. Nous savons que l'enjeu est trop sérieux pour abandonner ce devenir aux seuls États.

2/ Desmond Tutu fait depuis longtemps le parallèle entre l'apartheid et le changement climatique. L'apartheid n'a en effet pas pris fin parce qu'au bout de 20 ans de négociations, une Convention cadre des Nations unies sur la lutte contre le régime d'apartheid a adopté un texte reconnaissant son caractère inacceptable et demandant à l'Afrique du Sud d'y mettre un terme.

Le régime d'apartheid a cessé grâce aux mobilisations et luttes sociales et politiques, en Afrique du Sud, et à la solidarité internationales des mouvements sociaux, syndicaux et associatifs qui ont contraint les États à agir.

C'est de cela, également, dont nous avons besoin en matière climatique : créer les conditions politiques et sociales pour que les États n'aient d'autre choix que, enfin, passer à l'action et engager la grande transition vers des sociétés justes et durables.

3/ Nous revendiquons l'idée d'une justice climatique - autrement dit, de tout un ensemble de lois, de normes, mais aussi des décisions de justice (de la jurisprudence) qui condamnent réellement les responsables du réchauffement climatique. Le mouvement pour la justice climatique doit donc notamment procéder par « anticipations normatives », dont l'une des modalités privilégiées est, pour les mouvements sociaux, la désobéissance civile - en l'occurrence la désobéissance climatique.

4/ Ce tournant vers la désobéissance climatique repose sur trois piliers :

- les résistances (le blocage)
- la non-coopération (le désinvestissement et les diverses formes variées de boycott de l'industrie fossile)
- la construction (les alternatives).

5/ La « désobéissance climatique » est plus légitime après Paris qu'elle ne l'était avant Paris. Nous ne nous mobilisons désormais plus en nous appuyant uniquement sur les rapports du GIEC ou de l'Agence internationale de l'énergie ou sur ce que nous savons des causes et des conséquences du réchauffement climatique. Nous le ferons désormais parce que nous prenons les déclarations politiques et les objectifs de réchauffement maximum fixés par l'accord de Paris au sérieux et nous sommes déterminé.e.s à faire en sorte que son objectif clef (maintenir le réchauffement sous la barre des 1,5°C) soit tenu. Or cet objectif a des conséquences claires : le gel de tout projet d'infrastructure fossile - qu'il s'agisse de l'extraction ou de la consommation. De l'extension des mines de charbon aux nouveaux forages, en passant par Notre Dame des Landes, la donne est désormais claire : ces

projets doivent être gelés.

6/ L'objectif fixé par l'accord de Paris nous permet en effet de ne pas en rester à "l'état d'urgence climatique" : nous pouvons désormais revendiquer un « état de nécessité climatique ». Ce glissement est loin d'être anodin : la notion d'état de nécessité est cruciale. Elle permet en effet à un juge de faire la distinction entre le mobile (bien que frauduleux) et l'acte : entre deux impératifs contradictoires inscrits dans la loi, la justice reconnaît ainsi qu'il est légitime (donc acceptable y compris au regard de la loi) de choisir l'infraction la plus faible.

7/ Le mouvement pour la justice climatique pourrait donc se structurer autour de trois piliers : résister, refuser de coopérer et construire.

- résister : l'enjeu est ici de tracer les lignes rouges partout où se joue la destruction du climat et de bloquer, temporairement dans un premier temps, tous les projets climaticides. Mais la résistance se joue aussi ailleurs : les collectivités locales peuvent refuser l'exploitation des gaz de schiste sur leur territoire, les États peuvent s'opposer aux traités de type TAFTA et TPP.

- refuser de coopérer : la destruction du climat ne peut plus se faire en notre nom et avec notre argent. Nous devons récupérer notre capacité à peser sur les grandes décisions, en affirmant clairement que nous refusons que notre argent (privé comme public) serve à financer la destruction du climat et qu'il soit réorienté vers la transition. 2016 doit donc nous permettre d'engranger des succès plus grands encore sur le front du désinvestissement et des différentes formes de boycott du monde des énergies fossiles.

- construire : des villes en transition à la relocalisation de l'activité économique, en passant par la permaculture ou l'habitat léger, les initiatives préfigurant une société juste et durable ne manquent pas. D'Alternatiba aux initiatives liées à la décroissance, les formes de mise en réseau sont nombreuses. L'enjeu est de mieux ancrer ces pratiques dans le mouvement pour la justice climatique, donc de les lier aux dynamiques de résistance et de non-coopération.

8/ Il ne s'agit bien évidemment pas de construire une organisation ou un réseau qui fasse les trois à la fois, mais plutôt de construire un mouvement qui mette en relation des collectifs et des organisations qui agissent selon l'une ou l'autre de ces modalités et qui permette d'élaborer des stratégies les articulant au mieux. Pour cela, nous n'avons pas tant besoin de construire un « mouvement de mouvements » (sur le modèle altermondialiste) qu'un « mouvement de mobilisations » qui articulent des campagnes, des journées d'action et des résistances et luttes locales, avec des moments internationaux de rassemblement et de construction.

9/ La question de la construction / des alternatives n'est pas celle des solutions mais des échelles. Par exemple, le passage d'un mix énergétique essentiellement fossile (ou, dans le cas de la France, nucléaire) à un mix 100% renouvelable n'est pas une question technique. C'est avant tout une question démocratique et sociale : qui aura la main sur le système de production et de distribution (des multinationales des renouvelables ou des coopératives de producteurs et de consommateurs ?), etc.

L'enjeu premier est donc de parvenir à articuler les trois piliers du mouvement pour la justice climatique à des échelles qui aient du sens et nous permettent de peser réellement sur le cours des choses pour bloquer les projets climaticides - en agissant à la fois sur nos modes de consommation et sur les structures qui fondent le capitalisme fossile.

10/ Le mouvement pour la justice climatique a donc devant lui le défi de parvenir à créer des formes 'translocales' de solidarité et de luttes : il ne s'agit pas, comme dans le cas de l'altermondialisme, de

faire de l'échelle transnationale le lieu privilégié de mobilisation et d'élaboration stratégique, mais de partir de l'expérience des territoires en luttés et des alternatives concrètes pour construire la transition vers des sociétés justes et durables.

À cet égard, la mobilisation « Break Free » de mai prochain constitue une étape importante : il s'agit bien de construire une journée mondiale d'action à partir de luttés locales, visant à bloquer des projets climaticides.

Maxime Combes et Nicolas Haeringer

P.-S.

* « Ébauche de réflexion sur les stratégies du mouvement pour la justice climatique après Paris ». Mouvements. 23 janvier 2016 :

<http://mouvements.info/ebauche-de-reflexion-sur-les-strategies-du-mouvement-pour-la-justice-climati-que-apres-paris/>